

Football/Éliminatoires de la CAN 2021

Le Gabon sait ce qui l'attend

Serge A. MOUSSADJI
Libreville/Gabon

DEPUIS que la Confédération africaine de football (CAF) a dévoilé, ce jeudi 18 juillet, au Caire, les différents groupes des éliminatoires de la CAN 2021, les réactions sont diverses. Pour les pays logés dans la poule D, à savoir le Gabon, la RDC et l'Angola, auxquels devrait s'ajouter la Gambie ou Djibouti après le tour préliminaire, la sensation est la même. C'est-à-dire que la prochaine campagne sera difficile et pourrait bien constituer un piège pour chacune de ces sélections. Si le Gabon semble être redouté par les Congolais et les Angolais pour la présence supposée de Pierre-Emerick Aubameyang ou Mario Lemina, les Panthères et leurs adversaires sont surtout tous conscients que le chemin vers la CAN 2021 sera truffé de pièges, de mines. Les Congolais et les Angolais en poseront forcément. Il ne faut pas oublier que ces deux équipes viennent de participer à la CAN 2019.



La sélection nationale est à reconstruire.

Par conséquent, elles seront "en jambes". Contrairement aux Gabonais "en repos" depuis le 13 mars dernier. Pour rappel, l'Angola, éliminé au premier tour de la compétition, n'a pas été ridicule dans le groupe E. Les nuls contre la Tunisie et la Mauritanie (1-1 et 0-0), puis la défaite devant le Mali ne doivent pas faire penser qu'ils seront facilement prenables. Comme la RDC, sortie en 8èmes de finale par les Barea de Madagascar. Et comme pour compliquer un peu plus l'équation aux Gabonais, cette fois,

il n'y aura pas un "pacifique" Soudan du Sud pour leur apporter six précieux points. En effet, alors que Daniel Cousin s'était à peine assis sur le banc des Panthères et que ces dernières avaient déjà été défaits par les Aigles du Mali lors de la première journée du groupe C (2-1, le 10 juin 2017), les Sud-Soudanais venaient alors au secours d'une sélection en perte. En concédant deux défaites consécutives synonymes de six unités et d'espoir. Sauf que le Burundi (qui a obtenu deux nuls et encore le Mali (qui a de

nouveau battu le Gabon) étaient d'impitoyables adversaires. Ils sont allés en Égypte.

Si certains pensent déjà que la Gambie (qui devrait logiquement s'imposer face à Djibouti au terme du tour préliminaire) sera une faible opposition, il leur faut revoir leur analyse. Lors de leur double confrontation avec l'Algérie, dans le groupe D, pour les éliminatoires de la CAN 2019, les Scorpions gambiens avaient réalisé deux nuls (1-1 et 1-1 aux deuxième et sixième journées). Certes, les Gambiens n'ont pas pu se qualifier pour la CAN en Égypte, mais ils ont laissé l'impression d'une équipe accrocheuse.

De plus, la Fédération gambienne de football travaille et s'attelle à construire des équipes de jeunes performantes, avec l'ambition d'avoir une sélection A compétitive. Ainsi, le samedi 5 mai 2018, les U-20 gambiens ont remporté la Coupe des U-20 de l'UFOA (Union des fédérations de football ouest-africaines) Zone A, en battant en finale le pays hôte, le Liberia, (2-1).

Il faut donc que les Panthères prient pour que Djibouti prenne le dessus sur

la Gambie. Au moins, les Riverains de la Mer Rouge (surnom des Djiboutiens) pourront sans doute remplir la même fonction de roue de secours que les tendres sud-soudanais

dernièrement et donner six possibles points au Gabon. Le cas échéant, la partie s'annonce vraiment compliquée pour la sélection gabonaise.

Football/1er tour préliminaire de la Ligue africaine des champions

CMS affronte Elect-sport FC du Tchad



L'AO CMS, champion du Gabon 2019, croise le fer, dès le premier tour des préliminaires de la Ligue africaine des champions, avec Elect-sport FC du Tchad.

LE Centre Mbérie sportif (CMS) est désormais fixé sur son sort. Le champion du Gabon 2019 affrontera, au 1er tour des préliminaires de la Ligue africaine des champions, Elect-sport FC du Tchad. Une formation sportive sponsorisée par la société nationale tchadienne d'électricité. C'est ce qui ressort du tirage effectué hier par la Confédération africaine de football (Caf). Nous y reviendrons.

Lucarne Projection

"C'EST jouable", "ça peut se faire". L'optimisme est vite apparu après le tirage au sort, jeudi dernier, des éliminatoires de la Can-2021 logeant le Gabon dans une poule D composée également de la RDC, de l'Angola et du vainqueur du tour préliminaire entre la Gambie et Djibouti. Une confiance, fort heureusement, tempérée par une forme de lucidité, en particulier chez ceux qui ont une parfaite connaissance du contexte gabonais.

Le président-fondateur de l'AO CMS, Bosco Alaba Fall, a en effet mis le doigt ("L'Union" du week-end) sur ce qui pourrait constituer un gros grain de sable dans la mécanique des Panthères du Gabon pour négocier avec succès ces qualifications pour "Cameroun-2021". Lui dont le club s'apprête à entrer en campagne africaine probablement sans le moindre match de championnat au compteur connaît, par exemple, les ravages de cette carence-là. Comme "l'inorganisation" et "l'amateurisme" - qu'il cite également - qui ont trop souvent présidé au fonctionnement du sport-roi chez nous.

Or, sitôt refermée - sur le succès, mérité à notre sens, des Fennecs d'Algérie, si on veut mettre en avant la qualité du football pratiqué, quoique quelque peu oubliée lors de la finale de vendredi - l'édition 2019 de la Can, il nous faut, sans tarder, nous projeter vers la suivante. Simplement, et l'humilité nous commande de le reconnaître, parce que nous partons de loin et que les certitudes ont largement disparu.

Lorsque, dans une poule éliminatoire où l'une des deux places qualificatives lui était promise, le Gabon n'a pas été capable de se qualifier pour la phase finale d'une Can à 24, barré par un Burundi qui, au contraire, a montré ces vertus qui nous manquent tant aujourd'hui, on ne peut rouler les mécaniques. Ni considérer comme acquise une qualification pour l'édition à venir. En vérité, il faudra littéralement sortir les

crocs pour l'arracher, cette qualification. Et à deux mois et demi du début de cette rude bataille, nombre d'hypothèques doivent être immédiatement levées. D'abord celle autour du sélectionneur. Quand signe-t-il formellement son contrat ? Selon quelles conditions ? Et quel va être d'ici fin septembre-début octobre, échéance du premier rassemblement, en prévision de la journée inaugurale, entre le 7 et le 15 octobre, de ces éliminatoires de la Can-2021 ?

Ensuite, le National-Foot. A quelle date démarre-t-il finalement ? Si le coup d'envoi n'en est pas donné vers la fin août, au plus tard, il serait illusoire de penser que nos joueurs locaux puissent être des candidats crédibles à la sélection pour ce premier rendez-vous, sachant que leurs compatriotes de la diaspora achèvent en ce moment la préparation en vue de la saison 2019-20 qui débute entre le 9 et le 17 août dans les pays (France, Angleterre, Turquie et Portugal) où le Gabon compte le plus d'internationaux. En Belgique, la Jupiler League débute même dès le week-end à venir.

Parce que, dans un groupe, l'homogénéité est essentielle (et cela concerne aussi l'état d'esprit de chacun : est-il prêt à s'investir pour les Panthères dans cette campagne de qualifications ?), il importe d'éviter des disparités trop importantes dans l'état de forme de nos internationaux. Ne pas accumuler trop de retard chez nous aurait alors un double avantage. D'une part, rendre service à nos clubs engagés sur la scène africaine et à leurs joueurs proches de la sélection, en termes de vécu et d'expérience du haut niveau international. D'autre part, accroître les chances pour un groupe aussi élargi que compétitif. Jamais, probablement, le truisme demain se prépare aujourd'hui n'a revêtu tout son sens.

M. A.



OFFICE DES PORTS ET RADES DU GABON

Libreville, le 15 Juillet 2019

DIRECTION GENERALE DE
L'OPRAG
N/RM/470/DG09/DG/DROP/DR/SP

Monsieur le Directeur Général
AUX
Opérateurs Economiques

Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'ordonnance N° 41/74/PR/MTPTAC du 30 mars 1974 notamment en ses articles 4 et 5, de la loi N° 0022 du 24 février 2012 portant développement des activités portuaires et maritimes en République Gabonaise, le Directeur Général de l'OPRAG, rappelle à tous les opérateurs économiques que la mise à disposition des installations portuaires pour quelque besoin que ce soit relève de la compétence exclusive de l'OPRAG, Autorité Portuaire Nationale.

A cet effet, les installations portuaires privées de certains opérateurs économiques n'ont pas vocation de service public et ne doivent être utilisées que par ces opérateurs économiques uniquement et ce pour les besoins propres à leurs activités directes.

La reprise des activités économiques ne doit pas être un prétexte pour se substituer à l'Etat et le priver de redevances régaliennes.

Au demeurant, l'OPRAG réaffirme sa volonté à accompagner tout opérateur économique dans le développement de ses activités à condition que cela se déroule dans le strict respect de la réglementation en vigueur. Au cas contraire, force restera à la loi.

Vous en souhaitant bonne réception,

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.



Rodrigue Régis LACCROUCHE LELABOU